

# Liste de vérification pour la prévention et le contrôle des infections (PCI) dans le cadre de la pratique en cabinet dentaire

## Éléments essentiels

### Quand utiliser cette liste de vérification?

Cette liste de vérification pour la PCI :

- vise à aider les bureaux de santé publique et les ordres professionnels à mener des inspections, des évaluations et des enquêtes relatives aux pratiques de PCI;
- aide les cabinets dentaires à examiner et à évaluer (p. ex. auto-évaluations) leurs pratiques actuelles de PCI, et à les comparer aux recommandations provinciales;
- ne remplace pas les exigences législatives.

Santé publique Ontario (SPO) a élaboré cette liste de vérification des éléments essentiels de la PCI dans les cabinets dentaires en collaboration avec l'Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario (RCDSO), l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (CDHO) et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD).

Le contenu de cette liste de vérification repose sur le document du Comité consultatif provincial sur les maladies infectieuses (CCPMI) intitulé [Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique, juin 2013](#), ainsi que les lois consolidées, les normes publiées et les recommandations formulées par les agences et ministères gouvernementaux, organismes de réglementation et associations professionnelles qui s'appliquent au contexte des soins dentaires.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette liste de vérification pour la PCI, s'adresser à [ipac@oahpp.ca](mailto:ipac@oahpp.ca).

### Légende

■ **Exigence législative (EL)** : Obligation de se conformer à la loi ou au règlement pertinent (p. ex. *Loi sur la santé et la sécurité au travail*).

■ **Risque élevé (RE)** : Présence d'un risque immédiat pour la santé. Apporter immédiatement des correctifs aux activités à risque élevé spécifiques. Le maintien d'une activité à risque élevé ou le fait de ne pas intervenir immédiatement pour corriger une telle activité peut entraîner la transmission d'une infection ou encore un risque de maladie ou de blessure.

■ **Risque moyen (RM)** : Apporter des correctifs aux activités à risque moyen. Tout échéancier d'obtention de la conformité ou toute entente d'adoption de processus de rechange doit être déterminé durant l'inspection.

■ **Informé et formé (I/F)** : Fournir des renseignements sur les pratiques exemplaires et exigences législatives relatives aux pratiques (le cas échéant). On peut aussi fournir une formation juste à temps.

Ces catégories reflètent le niveau de risque minimum. Selon les circonstances, mais aussi en fonction de leur propre estimation, les bureaux de santé publique ou toute autre partie ayant recours à la liste de vérification peuvent modifier à la hausse la catégorie de risque désignée.

## Table des matières

1.	Réception/aire d'attente .....	3
2.	Nettoyage général de l'environnement, y compris les produits utilisés .....	5
3.	Nettoyage de l'environnement en milieu de soins dentaires, c.-à-d. les aires où les soins sont fournis...	7
4.	Hygiène des mains .....	11
5.	Équipement de protection individuelle (ÉPI) .....	12
6.	Retraitement du matériel dentaire/médical utilisé pour dispenser les soins aux patients/clients .....	14
7.	Conduites d'eau et qualité de l'eau de l'unité dentaire .....	16
8.	Pièces à main dentaires et autres dispositifs intrabuccaux .....	18
9.	Systèmes d'aspiration .....	20
10.	Pièces/aires où sont entreposés les médicaments (applicable aux cabinets pratiquant la sédation et (ou) l'anesthésie).....	21
11.	Flacons ou solutions de médicaments injectables.....	22
12.	Flacons à doses multiples.....	23
13.	Technique aseptique.....	24
14.	Programme d'innocuité des objets pointus et tranchants .....	26
15.	Manipulation d'échantillons .....	27
16.	Dispositifs de prélèvement et d'analyse de sang.....	29
17.	Radiographie dentaire .....	30
18.	Laboratoire dentaire .....	32
19.	Politiques et procédures générales .....	33
20.	Formation.....	34
21.	Santé et sécurité au travail .....	36

Nom du cabinet :

Adresse :

Auto-évaluation

Inspection

Date :

Heure :

Nom et titre de la personne qui a effectué l'inspection, l'évaluation ou l'enquête :

Nom(s) et numéro(s) de téléphone de la ou des personnes-ressources du cabinet :

## 1. Réception/aire d'attente

1	Réception/aire d'attente	EL	R	C	NC	SO NE
1.1	<p>On a prévu un affichage approprié de PCI à l'entrée du cabinet et à l'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques de base – Prise de rendez-vous, accueil et placement et Précautions supplémentaires</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> </ul>		I/F			
1.2	<p>On a prévu un processus de prise en charge des patients/clients qui présentent des symptômes de maladie(s) transmissible(s) (infection aiguë des voies respiratoires) afin d'empêcher toute transmission à d'autres personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques de base – Prise de rendez-vous, accueil et placement et Précautions supplémentaires.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

1	Réception/aire d'attente	EL	R	C	NC	SO NE
1.3	<p>Un désinfectant pour les mains comportant de 70 à 90 % d'alcool (DMBA) et des masques sont offerts à la réception et dans l'aire d'attente, et des affiches ont été posées pour en assurer l'utilisation convenable.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques de base – Produits d'hygiène des mains</a>.</p>		RM			
1.4	<p>Des boîtes de mouchoirs sont disponibles.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Prise de rendez-vous, accueil et placement, Étiquette respiratoire</a> et <a href="#">Annexe E : Exemples d'affiches pour les aires d'accueil (Ne transmettez pas votre toux)</a>.</p>		I/F			
1.5	<p>Les meubles, les articles et les surfaces touchées sont nettoyés et désinfectés. Si des jouets sont disponibles, ils sont lavables.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Nettoyer l'environnement</a>.</p>		I/F			

**Section 1 - Notes et recommandations :**

## 2. Nettoyage général de l'environnement, y compris les produits utilisés

2	Nettoyage général de l'environnement, y compris les produits utilisés	EL	R	C	NC	SO NE
2.1	<p>Les surfaces, les meubles, le matériel et les finitions sont lisses, non poreux, sans couture (si possible) et lavables (p. ex. pas de meubles en bois non fini ou en tissu).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Nettoyer l'environnement</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018</a>. Voir Surfaces dans les milieux de soins de santé et Finitions dans les milieux de soins de santé (murs, planchers).</li> </ul>		I/F			
2.2	<p>On a prévu une procédure écrite concernant la maîtrise immédiate, le nettoyage et la désinfection des déversements de sang ou de liquides organiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Nettoyage des déversements de liquide organique</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Trousse de nettoyage environnemental</a> - Cleaning a Blood and Body Fluid Spill.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		I/F			
2.3	<p>On a prévu des procédures de nettoyage pour chaque zone du cabinet. Si le nettoyage est effectué en sous-traitance, l'entreprise dispose des procédures de nettoyage pour chaque zone du cabinet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement – Nettoyer l'environnement, Nettoyage de fin de journée et Calendrier de nettoyage</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018</a>. Voir Services contractuels.</li> </ul>		I/F			

2	Nettoyage général de l'environnement, y compris les produits utilisés	EL	R	C	NC	SO NE
2.4	<p>Les produits chimiques utilisés pour le nettoyage de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ont un permis autorisant leur utilisation au Canada;</li> <li>• sont préparés et utilisés selon les directives du fabricant quant à la dilution, la température, la dureté de l'eau, l'utilisation, la durée de conservation et les conditions d'entreposage;</li> <li>• sont étiquetés en précisant la date de péremption;</li> <li>• sont entreposés de manière à réduire le risque de contamination.</li> </ul> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018</a>. Voir Principes de nettoyage et de désinfection des surfaces dans un environnement de soins de santé, Agents et matériel de nettoyage, et désinfectants.</p> <p>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Se reporter au <a href="#">moteur de recherche de produits pharmaceutiques en ligne</a> pour obtenir plus d'information sur les produits chimiques.</p> <p>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</p>		RM			
2.5	<p>Le nettoyage de base et la désinfection des surfaces souvent touchées sont effectués au moins une fois par jour dans l'aire d'accueil, les salles d'attente et les couloirs.</p> <p><b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement – Nettoyer l'environnement, Nettoyage de fin de journée et Calendrier de nettoyage</a>.</p>		RM			
2.6	<p>Les déversements de sang ou de liquides organiques sont maîtrisés et nettoyés et l'endroit est désinfecté immédiatement.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018</a>. Voir Nettoyage des déversements de sang et de liquides organiques humains.</p> <p>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</p>		RÉ			

Section 2 - Notes et recommandations :

### 3. Nettoyage de l’environnement en milieu de soins dentaires, c.-à-d. les aires où les soins sont fournis

3	Nettoyage de l’environnement en milieu de soins dentaires (c.-à-d. les aires de soins directs et d’entreposage des fournitures)	EL	R	C	NC	SO NE
3.1	<p>Les surfaces et les articles qui sont en contact direct avec les éclaboussures ou pulvérisations de liquides organiques (p. ex. salives, sang) des patients/clients sont nettoyés et désinfectés entre les patients/clients.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l’environnement - Nettoyer l’environnement, Principes de nettoyage et de désinfection et Nettoyage des déversements de liquide organique.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO - Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">Ordre des hygiénistes dentaires de l’Ontario - Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RÉ			

3	Nettoyage de l'environnement en milieu de soins dentaires (c.-à-d. les aires de soins directs et d'entreposage des fournitures)	EL	R	C	NC	SO NE
3.2	<p>Les zones de traitement, y compris les surfaces planes et les fauteuils dentaires sont nettoyées et désinfectées entre les patients/clients et quand elles sont visiblement souillées. Les revêtements de papier (p. ex. sur les appuie-tête) utilisés doivent être changés entre les patients/clients.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Nettoyer l'environnement, Principes généraux de nettoyage de l'environnement.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018.</a> Voir Agents et matériel de nettoyage, et désinfectants – Utilisation de désinfectants.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			



3	Nettoyage de l'environnement en milieu de soins dentaires (c.-à-d. les aires de soins directs et d'entreposage des fournitures)	EL	R	C	NC	SO NE
3.3	<p>Des barrières sont utilisées pour protéger les surfaces à contact fréquent qui sont difficiles à nettoyer et à désinfecter. Des sacs ou des feuilles en plastique, ou d'autre matériel à l'épreuve de l'humidité doivent servir de barrières.</p> <p>On doit songer à utiliser des barrières avec le matériel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• boutons d'exposition situés sur le matériel radiographique</li> <li>• interrupteurs d'aspiration à faible ou fort débit</li> <li>• boutons des seringues à air/eau</li> <li>• claviers d'ordinateur, souris et écran</li> <li>• appuie-tête</li> <li>• poignée et interrupteurs des lampes suspendues</li> <li>• matériel radiographique et capteurs numériques</li> <li>• caméras intrabuccales</li> </ul> <p>Les barrières sont changées entre les clients au moyen de l'ÉPI approprié. Les zones protégées par des barrières sont désinfectées et séchées complètement à l'air libre avant d'être recouvertes d'une nouvelle barrière étant donné leur risque de contamination durant les traitements.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Nettoyer l'environnement, Nettoyer entre les patients.</a></li> <li>➤ Se reporter à <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018.</a> Voir Pratiques de nettoyage et de désinfection pour tous les milieux de soins de santé - Pratiques générales de nettoyage et Méthodes de nettoyage, et Matériel électronique.</li> </ul>		RM			
3.4	<p>Les fournitures et le matériel médical/dentaire propres ne sont pas entreposés sous les éviers ni sur les comptoirs adjacents aux éviers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques de base, Hygiène des mains, Lavabos pour le lavage des mains.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

3	Nettoyage de l'environnement en milieu de soins dentaires (c.-à-d. les aires de soins directs et d'entreposage des fournitures)	EL	R	C	NC	SO NE
3.5	<p>L'élimination des déchets est conforme aux règlements provinciaux et municipaux, et le personnel porte une attention particulière aux objets pointus et tranchants et aux déchets biomédicaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Nettoyer l'environnement, Déchets et Objets pointus et tranchants.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">Loi et règlements sur le transport des marchandises dangereuses</a></li> <li>➤ <a href="#">Guideline C-4: The management of biomedical waste in Ontario</a></li> <li>➤ Groupe CSA, CAN/CSA – Z317.10-09. Handling of waste materials in health care facilities and veterinary health care facilities</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>	EL	RÉ			
3.6	<p>Le linge sale est manipulé au point d'utilisation en évitant toute contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018.</a></li> </ul> <p>Voir Gestion du linge sale et des articles de literie.</p>		I/F			

**Section 3 - Notes et recommandations :**

## 4. Hygiène des mains

4	Hygiène des mains	EL	R	C	NC	SO NE
4.1	<p>L'hygiène des mains est fondée sur les quatre moments de l'hygiène des mains.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Lavez-vous les mains (LVLM)</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé, avril 2014</a>.</li> </ul>		I/F			
4.2	<p>Un DMBA ou du savon liquide et de l'eau sont disponibles là où les soins sont prodigués pour se laver les mains lorsque celles-ci sont visiblement souillées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques de base – Produits d'hygiène des mains</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Se reporter à CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé, avril 2014</a>. Voir Qu'est-ce que l'hygiène des mains?, Désinfectant pour les mains à base d'alcool ou eau et savon, Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA), Lavabos pour le lavage des mains, Formulations des savons et sélection des produits et Emplacement des distributeurs de DMBA.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		RÉ			
4.3	<p>On évite les facteurs qui peuvent nuire à une hygiène des mains efficace (p. ex. pas d'ongles artificiels ou de prothèses plastifiées, de bagues et de bijoux portés au poignet).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Hygiène des mains</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Se reporter à CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé, avril 2014</a>. Voir Pratiques exemplaires - Facteurs qui nuisent à une hygiène des mains efficace.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018</a>.</li> </ul>		I/F			

4	Hygiène des mains	EL	R	C	NC	SO NE
4.4	<p>Les contenants de DMBA et de savon liquide sont étiquetés et ne sont pas remplis à nouveau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé, avril 2014</a>. Voir l'Annexe C : Feuille d'information du CCPMI sur l'hygiène des mains dans les lieux de soins – Facteurs qui réduisent l'efficacité de l'hygiène des mains.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018</a>.</li> </ul>		RM			

**Section 4 - Notes et recommandations :**

## 5. Équipement de protection individuelle (ÉPI)

5	Équipement de protection individuelle (ÉPI)	EL	R	C	NC	SO NE
5.1	<p>Un assortiment d'ÉPI, comme des blouses, des gants, des masques et des protections oculaires, est disponible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Législation sur les pratiques en matière de prévention et de contrôle des infections dans les cabinets et cliniques - Loi sur la santé et la sécurité au travail, Pratiques de base et Équipement de protection individuelle (ÉPI)</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, chap. O.1, art. 25</a>.</li> </ul>	EL	RM			

5	Équipement de protection individuelle (ÉPI)	EL	R	C	NC	SO NE
5.2	<p>L'ÉPI, comme les blouses, les gants, les masques et les protections oculaires, est choisi selon l'évaluation du risque encouru (c.-à-d. possibilité de manipulation de sang/liquides organiques).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques de base - Équipement de protection individuelle (ÉPI)</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, chap. O.1, art. 28.</a></li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>	EL	RM			
5.3	<p>Des gants et une blouse stériles, ainsi qu'un masque, des protections oculaires et un bonnet sont portés lors des interventions chirurgicales/invasives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Association des infirmières et infirmiers de salles d'opération du Canada (AIISOC) – Normes, lignes directrices et énoncés de position de l'AIISOC pour la pratique des soins infirmiers périopératoires, 13<sup>e</sup> éd.,2017.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

Section 5 - Notes et recommandations :

Remarque : Lorsque du matériel médical invasif et semi-invasif doit être retraité sur place, remplir la [Liste de vérification pour la PCI dans le cadre de la pratique en cabinet dentaire – Retraitement du matériel dentaire/médical](#).

## 6. Retraitement du matériel dentaire/médical utilisé pour dispenser les soins aux patients/clients

6	Retraitement du matériel dentaire/médical utilisé pour dispenser les soins aux patients/clients	EL	R	C	NC	SO NE
6.1	<p>Entre deux utilisations, le matériel non invasif (p. ex. têtes/cônes de radiographie, brassards de tensiomètre, oxymètres et arcs faciaux) est nettoyé puis désinfecté avec un désinfectant à faible action.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 6.1 et 6.2, Se reporter à <a href="#">Retraitement du matériel médical</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Se reporter à CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation du matériel médical dans tous les lieux de soins, mai 2013</a>. Voir l'Annexe B : Tableau décisionnel de retraitement.</li> <li>➤ Groupe CSA, CAN/CSA-Z314-18 - Retraitement des dispositifs médicaux au Canada.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018</a>.</li> </ul>		RM			

6	Retraitement du matériel dentaire/médical utilisé pour dispenser les soins aux patients/clients	EL	R	C	NC	SO NE
6.2	<p>Le matériel semi-invasif (p. ex. miroirs buccaux à main, fouloirs à amalgame, porte-empreintes réutilisables et pièces à main) qui entre en contact avec les muqueuses et le matériel invasif (p.ex. tous les instruments chirurgicaux, détartreurs parodontaux et embouts ultrasoniques) doit être nettoyé puis stérilisé selon les directives du fabricant.</p> <p>Tous les instruments invasifs et semi-invasifs, y compris les pièces à main, sont thermorésistants et (ou) à usage unique. Tous les instruments invasifs et semi-invasifs thermorésistants et à usages multiples sont stérilisés à la chaleur entre les utilisations.</p> <p>Les contenants à usage unique sont éliminés après chaque utilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à la Liste de vérification pour la PCI dans le cadre de la pratique en cabinet dentaire – Retraitement du matériel dentaire/médical.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RÉ			

**Section 6 - Notes et recommandations :**

## 7. Conduites d'eau et qualité de l'eau de l'unité dentaire

7	Conduites d'eau et qualité de l'eau de l'unité dentaire	EL	R	C	NC	SO NE
7.1	<p>Le personnel a reçu une formation relative à la qualité de l'eau, à la formation du biofilm, aux méthodes de traitement de l'eau et aux protocoles appropriés d'entretien du système d'alimentation en eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Centers for Disease Control and Prevention Morbidity and Mortality Weekly Report - Guidelines for Infection Control in Dental Health-Care Settings — 2003.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> <li>➤ Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, <a href="#">Guide pour les exploitants et les propriétaires de réseaux d'eau potable qui desservent des établissements désignés.</a></li> </ul>		RM			
7.2	<p>Les conduites d'eau sont surveillées afin de déceler tout dommage et (ou) toute contamination visible, et remplacées au besoin ou selon les directives du fabricant.</p> <p><b>Remarques</b> : Parmi les signes de formation de biofilm peuvent figurer l'odeur de moisi, une eau trouble ou des particules dans l'eau et l'obstruction des conduites.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">U.S. Food &amp; Drug Administration - Dental Unit Waterlines</a></li> </ul>		RM			
7.3	<p>Des réchauffeurs de conduites d'eau ne sont pas utilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			



7	Conduites d'eau et qualité de l'eau de l'unité dentaire	EL	R	C	NC	SO NE
7.4	<p>Toutes les conduites d'eau sont purgées au début de chaque journée de travail par rinçage à fond à l'eau pendant au moins 2 minutes. Avant d'effectuer la purge, les pièces à main, les embouts de seringue à air/eau et les embouts ultrasoniques sont retirés du système.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s) :</b> <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			
7.5	<p>Les pièces à main refroidies à l'eau sont activées pendant au moins 20 secondes après le traitement d'un patient/client afin d'en purger l'eau ou l'air potentiellement contaminé. Elles sont ensuite retirées. Les surfaces de contact cliniques sont nettoyées et désinfectées avant que soit fixée une autre pièce à main pour traiter le patient/client suivant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s) :</b> <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			
7.6	<p>De l'eau stérile ou une solution saline stérile est utilisée pour l'irrigation d'un champ opératoire et lorsqu'un os est coupé pendant une intervention chirurgicale invasive. Des dispositifs appropriés, comme des seringues à poire ou des produits jetables à usage unique, sont utilisés pour effectuer l'irrigation à l'aide de solutions stériles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> </ul>		RM			
7.7	<p>Si un cabinet utilise un système d'alimentation en eau fermé ou un autre type de système, il doit suivre les directives du fabricant relatives aux unités et au matériel dentaires pour l'entretien quotidien et hebdomadaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Norme de pratique du RCDSO – Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s) :</b> <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

7	Conduites d'eau et qualité de l'eau de l'unité dentaire	EL	R	C	NC	SO NE
7.8	<p>Le cabinet suit les directives du fabricant relatives à la surveillance, à l'entretien et à l'entretien préventif des conduites, des clapets antiretour et des autres accessoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Morbidity and Mortality Weekly Report – Guidelines for Infection Control in Dental Health-Care Settings, 2003.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

**Section 7 - Notes et recommandations :**

## 8. Pièces à main dentaires et autres dispositifs intrabuccaux

8	Pièces à main dentaires et autres dispositifs intrabuccaux	EL	R	C	NC	SO NE
8.1	<p>Les dispositifs qui entrent en contact avec des muqueuses et qui sont branchés aux conduites d'air ou d'eau de l'unité dentaire, y compris les pièces à main à haute et basse vitesse, les angles de prophylaxie, les instruments ultrasoniques et soniques, les dispositifs d'abrasion par jet d'air, et les embouts de seringue sont activés pendant au moins 20 à 30 secondes après le traitement de chaque patient/client pour en purger l'air ou l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

8	Pièces à main dentaires et autres dispositifs intrabuccaux	EL	R	C	NC	SO NE
8.2	<p>Les distributeurs/seringues réutilisables, servant à l'application de différents produits dentaires (p. ex. pose de scellants ou de matériaux de mordantage, de liaison et d'obturation) et contaminés par le sang ou la salive, sont jetés pour prévenir le risque de contamination croisée de patients/clients. Les embouts de seringue sont à usage unique et doivent être jetés dans le récipient pour objets pointus et tranchants après le traitement de chaque patient.</p> <p><b>Remarque :</b> Parmi les techniques servant à réduire le risque de contamination croisée figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les contacts entre la bouche des patients et les parties réutilisables du matériel (p. ex. tige d'un distributeur de produits dentaires) en versant le produit dans un godet Dappen ou un récipient à distribution/préparation conçu à cette fin. Un tampon à usage unique pourrait aussi servir à la distribution du produit.</li> <li>• Utiliser des gants neufs et non contaminés pour manipuler les distributeurs de produits dentaires réutilisables.</li> <li>• Rcouvrir les distributeurs réutilisables de produits dentaires d'une enveloppe protectrice avant leur utilisation auprès de patients</li> </ul> <p>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">U.S. Food &amp; Drug Administration – Multiple-Use Dental Dispenser Devices.</a></p>		RM			

**Section 8 - Notes et recommandations :**

## 9. Systèmes d'aspiration

9	Systèmes d'aspiration	EL	R	C	NC	SO NE
9.1	<p>Les systèmes d'aspiration sont purgés après le traitement de chaque patient/client par aspiration d'eau ou d'une solution de nettoyage appropriée et de l'air, de façon à produire un flux d'air turbulent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> </ul>		RM			
9.2	<p>Les systèmes d'aspiration sont rincés à l'aide d'un nettoyeur enzymatique ou d'une solution de nettoyage appropriée au moins une fois par semaine, ou selon les directives du fabricant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

### Section 9 - Notes et recommandations :

## 10. Pièces/aires où sont entreposés les médicaments (applicable aux cabinets pratiquant la sédation et (ou) l'anesthésie)

10	Pièce où sont entreposés les médicaments (applicable aux cabinets pratiquant la sédation et (ou) l'anesthésie)	EL	R	C	NC	SO NE
10.1	<p>Le matériel nécessaire à la pratique de l'hygiène des mains se trouve dans la pièce où sont entreposés les médicaments. Ce matériel inclut un lavabo réservé à l'hygiène des mains et (ou) un désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Hygiène des mains - Lavabo pour le lavage des mains</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : CCPMI, <a href="#">Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé, novembre 2012</a>. Voir Hygiène des mains - Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA).</li> <li>➤ CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé, avril 2014</a>. Voir Hygiène des mains dans la conception des établissements.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		RM			
10.2	<p>Les médicaments sont entreposés et préparés sur une surface propre et dans une zone propre qui est séparée des autres zones.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 7.2 à 7.4, se reporter à <a href="#">Médicaments, vaccins et antiseptie cutanée - Réfrigérateurs et Annexe H : Liste de vérification pour une utilisation sécuritaire des médicaments, Contrôle de l'environnement - Conception et rénovation d'un cabinet ou d'une clinique</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		RM			
10.3	On a prévu un réfrigérateur réservé aux médicaments. (p. ex. succinylcholine).		RM			
10.4	Aucun aliment n'est entreposé avec les médicaments.		RM			

Section 10 - Notes et recommandations :

## 11. Flacons ou solutions de médicaments injectables

11	Flacons ou solutions de médicaments injectables	EL	R	C	NC	SO NE
11.1	<p>Les médicaments injectables en dose unique sont utilisés une fois chez un seul et unique patient et immédiatement jetés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 8.1 à 8.5, se reporter à <a href="#">Médicaments, vaccins et antiseptie cutanée et Annexe H : Liste de vérification pour une utilisation sécuritaire des médicaments</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018</a>.</li> </ul>		RÉ			
11.2	<p>On frotte le bouchon en caoutchouc (diaphragme/septum) des flacons avec un tampon imprégné d'alcool à 70 % et on laisse sécher le bouchon avant d'insérer l'aiguille dans le flacon.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Se reporter à SPO, <a href="#">Mise à jour des directives concernant les flacons à doses multiples</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		RM			
11.3	<p>On suit et consulte les monographies des produits afin d'obtenir des précisions concernant l'entreposage adéquat (p. ex. réfrigération, pièce non éclairée), la manipulation, la préparation, la date de péremption et les directives d'administration des produits.</p>		RM			

11	Flacons ou solutions de médicaments injectables	EL	R	C	NC	SO NE
11.4	Les flacons non ouverts et autres produits sont jetés conformément aux dates de péremption recommandées par le fabricant.		RM			
11.5	Les résidus de contenus des flacons à doses uniques ou multiples ne sont jamais mélangés ensemble.		RÉ			

**Section 11 - Notes et recommandations :**

## 12. Flacons à doses multiples

12	Flacons à doses multiples	EL	R	C	NC	SO NE
12.1	<p>Lorsque cela est possible, les flacons à doses multiples sont remplacés par des flacons à dose unique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 9.1 à 9.9, se reporter à <a href="#">Médicaments, vaccins et antiseptie cutanée et Annexe H : Liste de vérification pour une utilisation sécuritaire des médicaments</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Mise à jour des directives concernant les flacons à doses multiples</a>.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		I/F			
12.2	Lorsqu'un flacon à doses multiples est utilisé, il l'est pour un seul et même patient/client, dans la mesure du possible, et le nom du patient/client est indiqué sur le flacon.		RM			
12.3	Le flacon à doses multiples porte la date de sa première utilisation et est éliminé conformément aux directives du fabricant ou dans les 28 jours qui suivent, selon la première éventualité.		RM			

12	Flacons à doses multiples	EL	R	C	NC	SO NE
12.4	Toutes les aiguilles sont à usage unique.		RÉ			
12.5	Toutes les seringues sont à usage unique.		RÉ			
12.6	Une aiguille usagée ou une seringue usagée n'est jamais utilisée dans un flacon à doses multiples.		RÉ			
12.7	Une fois le médicament aspiré, l'aiguille est immédiatement retirée du flacon. Aucune aiguille n'est laissée dans un flacon à des fins d'utilisation avec une nouvelle seringue.		RÉ			
12.8	Le flacon à doses multiples est immédiatement jeté si sa stérilité est mise en doute ou si elle a été compromise.		RÉ			

**Section 12 - Notes et recommandations :**

## 13. Technique aseptique

13	Technique aseptique	EL	R	C	NC	SO NE
13.1	<p>Le lavage des mains est effectué immédiatement avant une intervention ou la prestation de soins exigeant une technique aseptique (p. ex. emballage et stérilisation d'instruments, manipulation d'instruments propres).</p> <p>➤ <b>Ressource(s) :</b> Se reporter à CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé, avril 2014</a>. Se reporter à Pratiques exemplaires – Indications et moments d'hygiène des mains lors des soins.</p>		RÉ			



13	Technique aseptique	EL	R	C	NC	SO NE
13.2	<p>Pour préparer la peau à l'injection, on utilise de préférence des tampons alcoolisés à usage unique, et donc jetables. Au moment de l'utilisation, il est permis d'utiliser des boules de coton imprégnées d'alcool à soixante-dix (70) pour cent. Les contenants d'alcool sont étiquetés et ne sont pas remplis à nouveau. Les contenants réutilisables sont remplis conformément aux directives du fabricant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Médicaments, vaccins et antiseptie cutanée</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource supplémentaire</b> : Se reporter au document intitulé USP 797 Pharmaceutical Compounding, juin 2014, p. 57. (En vente auprès d'<a href="#">USP</a>).</li> <li>➤ <a href="#">Santé Canada, Ligne directrice - médicaments antiseptiques à usage humain, 2009</a>.</li> </ul>		RM			

**Section 13 - Notes et recommandations :**

## 14. Programme d'innocuité des objets pointus et tranchants

14	Programme d'innocuité des objets pointus et tranchants	EL	R	C	NC	SO NE
14.1	<p>Les contenants pour objets pointus et tranchants doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• clairement étiquetés comme tels, préférablement avec le symbole de danger biologique, ou selon un code couleur correspondant aux pratiques de travail sécuritaire de l'employeur;</li> <li>• résistants aux perforations;</li> <li>• scellés;</li> <li>• refermables; les objets pointus et tranchants qu'ils contiennent doivent être coincés à l'intérieur lors d'une utilisation courante;</li> <li>• antifuites des deux côtés et à leur extrémité supérieure;</li> <li>• remplis au maximum à la ligne de remplissage, située habituellement aux <math>\frac{3}{4}</math> du contenant.</li> </ul> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 11.1 à 11.5, Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Objets pointus et tranchants</a>.</p> <p>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Association canadienne de normalisation - Norme Z316.6-14 - Sharps injury protection - Requirements and test methods - Sharps containers, 2014.</p>		RM			
14.2	Un contenant d'objets pointus et tranchants résistant aux perforations est placé au point d'utilisation ou les objets pointus et tranchants sont transportés vers la zone de retraitement dans une cassette ou un contenant fermé (p. ex. plateau en plastique muni d'un couvercle en plastique rigide).		RM			
14.3	Une fois pleins, les contenants pour objets pointus et tranchants sont stockés de manière sécuritaire en vue de leur élimination sécuritaire en temps opportun, selon les règlements administratifs locaux concernant les déchets biomédicaux.		RM			
14.4	<p>Lorsque c'est possible, des aiguilles de sécurité sont utilisées.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Règlement de l'Ontario 474/07 – Sécurité des aiguilles</a>.</p> <p>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</p>	EL	RM			

14	Programme d'innocuité des objets pointus et tranchants	EL	R	C	NC	SO NE
14.5	<p>On a prévu des politiques et des procédures relatives à la prévention et à la gestion des blessures causées par des objets pointus et tranchants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à Groupe CSA, CAN/CSA-Z314-18 - Retraitement des dispositifs médicaux au Canada, 2018.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Loi sur la santé et la sécurité au travail, Devoir de l'employeur, disposition 25(2)(h)</a>.</li> </ul>	EL	I/F			

**Section 15 - Notes et recommandations :**

## 15. Manipulation d'échantillons

15	Manipulation d'échantillon	EL	R	C	NC	SO NE
15.1	<p>On a prévu une politique ou une procédure pour la manipulation de tous les échantillons de sang et de liquides organiques, dont les échantillons sanguins obtenus par ponction veineuse (p. ex. plasma riche en plaquettes pour les greffes osseuses) et les échantillons de biopsie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Contrôle de l'environnement - Nettoyage des déversements de liquide organique</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		I/F			
15.2	<p>On a prévu un local réservé à l'entreposage des échantillons (p. ex. biopsie), séparé des fournitures propres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Conception et rénovation d'un cabinet ou d'une clinique - Locaux d'entreposage et d'entretien</a>.</li> </ul>		I/F			

15	Manipulation d'échantillon	EL	R	C	NC	SO NE
15.3	<p>Il y a un réfrigérateur réservé aux échantillons. Les échantillons ne sont pas conservés avec les médicaments et la nourriture.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Réfrigérateurs.</a></p>		RM			
15.4	<p>Les échantillons de biopsie sont placés dans un contenant résistant et hermétique, qui est muni d'un couvercle sécuritaire et affiche clairement le symbole universel de danger de contamination.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p>		RM			
15.5	<p>Des précautions sont prises au moment du prélèvement d'échantillons afin d'éviter la contamination de l'extérieur du contenant. Si l'extérieur du contenant a été contaminé, ou si on soupçonne qu'il l'a été, on doit le nettoyer et le désinfecter, ou placer le contenant dans un sac étanche avant de le transporter.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p>		RM			

**Section 15 - Notes et recommandations :**

## 16. Dispositifs de prélèvement et d'analyse de sang

16	Dispositifs de prélèvement et d'analyse de sang	EL	R	C	NC	SO NE
16.1	<p>Les supports de tubes pour prélèvement sanguin à usage unique sont à privilégier. Si on réutilise des supports de tubes sanguins, ceux-ci doivent être conçus pour être utilisés auprès de plusieurs patients/clients, et on doit les nettoyer et les désinfecter après chaque utilisation, selon les directives du fabricant. On doit également les jeter s'ils sont visiblement souillés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018.</a> Voir l'annexe <i>Niveau et fréquence minimaux recommandés de nettoyage et de désinfection du matériel non invasif destiné aux soins des clients/patients/résidents et des objets utilisés dans l'environnement.</i></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s) :</b> <a href="#">Cinq principales pratiques à haut risque : Recommandations et responsabilités.</a></li> </ul>		RÉ			
16.2	<p>Les garrots ne sont pas en latex et sont, préférablement, à usage unique. Les garrots réutilisables doivent être désinfectés avec un désinfectant à faible action entre les patients/clients.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018.</a> Voir l'annexe <i>Niveau et fréquence minimaux recommandés de nettoyage et de désinfection du matériel non invasif destiné aux soins des clients/patients/résidents et des objets utilisés dans l'environnement.</i></li> </ul>		I/F			
16.3	<p>Les lancettes sont autobloquantes ou à usage unique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s) :</b> Pour les rubriques 13.3 à 13.5, se reporter à <a href="#">Dépistage aux points de service.</a></li> <li>➤ <b>Avis de Santé Canada :</b> <a href="#">Nouvelles exigences relatives aux demandes d'homologation d'instrument médical concernant un autopiqueur ou un système de mesure de la glycémie</a></li> <li>➤ <b>Santé Canada :</b> <a href="#">Liste des instruments médicaux homologués en vigueur.</a></li> </ul>		RÉ			

16	Dispositifs de prélèvement et d'analyse de sang	EL	R	C	NC	SO NE
16.4	Les porte-lancettes (dans lesquels s'insèrent les lancettes) ne sont qu'à usage unique.		RÉ			
16.5	Les glucomètres (appareils de surveillance de la glycémie) ne sont pas utilisés auprès de plus d'un patient/client, à moins que l'appareil ne soit conçu pour une utilisation par plusieurs patients/clients et nettoyé et désinfecté au moyen d'un désinfectant à faible action après chaque utilisation, selon les directives du fabricant.		RÉ			

**Section 16 - Notes et recommandations :**

## 17. Radiographie dentaire

17	Radiographie dentaire	EL	R	C	NC	SO NE
17.1	<p>Lorsqu'une radiographie est prise, le paquet de film est séché à l'aide d'une gaze jetable ou d'un essuie-tout afin d'éliminer le sang ou l'excès de salive, puis il est placé dans un récipient, comme un gobelet jetable, dans lequel il sera transporté jusqu'à l'aire de développement.</p> <p>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p>		RM			

17	Radiographie dentaire	EL	R	C	NC	SO NE
17.2	<p>Le paquet de film est nettoyé pour éliminer les débris visibles et la salive, puis désinfecté à l'aide d'un désinfectant à faible action approprié avant d'être ouvert pour le développement du film. Les paquets de film contaminés peuvent aussi être ouverts à l'aide de gants. On place ensuite le film sur une surface propre sans le toucher et on jette le sachet vide, de façon à éviter la contamination. On enlève les gants et pratique l'hygiène des mains avant de développer le film. Si un sachet de protection recouvre le film, le paquet de film est retiré avec précaution du sachet pour éviter la contamination puis placé dans un récipient afin d'être transporté jusqu'à l'aire de développement.</p> <p><b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p> <p>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s) :</b> <a href="#">CDHO – Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></p>		RM			
17.3	<p>Les capteurs de radiographie numérique et caméras intrabuccales sont nettoyés et stérilisés à la chaleur entre chaque patient/client car ils entrent en contact avec les muqueuses. On peut également utiliser une barrière pour les protéger et éviter la contamination importante. Après le retrait de la barrière, les capteurs sont nettoyés pour éliminer les débris visibles et la salive, puis désinfectés à l'aide d'un désinfectant à faible action ou selon les directives du fabricant.</p> <p>➤ <b>Ressource(s) :</b> <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p> <p>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s) :</b> <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></p>		RM			

**Section 17 - Notes et recommandations :**

## 18. Laboratoire dentaire

18	Laboratoire dentaire	EL	R	C	NC	SO NE
18.1	<p>Les empreintes, prothèses ou appareils sont nettoyés et désinfectés le plus tôt possible après avoir été retirés de la bouche des patients/clients, avant que le sang ou les autres débris organiques ne sèchent.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p>		RM			
18.2	<p>Tous les articles retournés à un cabinet dentaire par un laboratoire externe sont nettoyés et désinfectés avant d'être insérés dans la bouche d'un patient/client.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></p>		RM			
18.3	<p>Les objets thermorésistants utilisés dans la bouche, comme les porte-empreintes et fourchettes occlusales, sont stérilisés après leur utilisation auprès d'un patient/client. D'autres objets qui n'entrent habituellement pas en contact avec les patients/clients, mais deviennent souvent contaminés, comme les articulateurs et les moules, sont nettoyés et désinfectés conformément aux directives du fabricant.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p>		RM			
18.4	<p>Les objets utilisés d'ordinaire dans les laboratoires de cabinets dentaires, comme les fraises, pointes de polissage, couteaux de laboratoire et tours dentaires, qui deviennent souvent contaminés durant l'ajustement des prothèses et appareils, sont retraités ou jetés après l'usage, conformément aux recommandations du fabricant.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p>		RM			

### Section 18 - Notes et recommandations :



## 19. Politiques et procédures générales

19	Politiques et procédures générales	EL	R	C	NC	SO NE
19.1	<p>On a prévu des politiques et des procédures écrites de PCI, qui sont fondées sur les pratiques exemplaires les plus récentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 19.1 à 19.5, se reporter aux différentes sections du document.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires pour les programmes de prévention et de contrôle des infections en Ontario, mai 2012</a>. Voir Fonctions du programme de PCI – Politiques et procédures.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018</a>.</li> </ul>		I/F			
19.2	<p>Les politiques et procédures sont revues et mises à jour à intervalles réguliers, et sont fondées sur la littérature scientifique actuelle et les pratiques exemplaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 19.2 et 14.5, se reporter à CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires pour les programmes de prévention et de contrôle des infections en Ontario, mai 2012</a>. Voir Politiques et procédures.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018</a>.</li> </ul>		I/F			
19.3	<p>Les membres du personnel ont accès aux politiques et procédures de PCI, et connaissent leur application.</p>		I/F			
19.4	<p>Une politique relative à l'eau et à son utilisation lors d'un avis d'ébullition d'eau a été mise en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs - <a href="#">Guide pour les exploitants et les propriétaires de réseaux d'eau potable qui desservent des établissements désignés</a>. <a href="#">Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable, L.O. 2002, chap. 32</a></li> </ul>		I/F			

19	Politiques et procédures générales	EL	R	C	NC	SO NE
19.5	<p>Des politiques et procédures ont été mises en place pour assurer la qualité des unités dentaires.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p>		I/F			

**Section 19 - Notes et recommandations :**

## 20. Formation

20	Formation	EL	R	C	NC	SO NE
20.1	<p>Les membres du personnel reçoivent une formation sur la PCI qui est adaptée au cabinet au moment de leur orientation et dans le cas d'ajout de nouvelles tâches et procédures, ou de nouveau matériel. Cette formation est enrichie au besoin et revue au moins tous les ans.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Éducation et formation du personnel.</a></p> <p>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></p> <p>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></p>		I/F			
20.2	<p>L'employeur, les superviseurs et les fournisseurs de services ont pour rôle de s'informer et d'informer autrui des dangers, en obtenant/fournissant les renseignements, les directives et la surveillance nécessaires pour assurer la sécurité au travail.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Loi sur la santé et la sécurité au travail, R.S.O. 1990, chap. O.1, art. 28.</a></p>	EL	I/F			

20	Formation	EL	R	C	NC	SO NE
20.3	<p>On a prévu un processus de prise des présences durant les séances d'éducation et de formation du personnel, et de transmission des noms du personnel présent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé, novembre 2012</a>. Voir Éducation et formation du personnel.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> </ul>		I/F			

**Section 20 - Notes et recommandations :**

## SECTION SUPPLÉMENTAIRE

La section suivante décrit d'autres pratiques liées à la santé et à la sécurité au travail qui pourraient être repérées et examinées durant une inspection.

Pour de l'assistance :

Toute préoccupation liée au non-respect de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* peut être signalée au ministère du Travail.

## 21. Santé et sécurité au travail

21	Santé et sécurité au travail	EL	R	C	NC	SO NE
21.1	<p>Les dentistes, hygiénistes dentaires, propriétaires, exploitants ou gestionnaires comprennent leurs devoirs, aux termes de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> (SST) de l'Ontario, de renseigner le personnel des risques en lui fournissant les renseignements, les directives et la surveillance nécessaires au travail sécuritaire (p. ex. manipulation appropriée des produits chimiques), ainsi qu'une formation et un accès à l'ÉPI approprié selon l'évaluation du risque d'exposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Législation sur les pratiques en matière de prévention et de contrôle des infections dans les cabinets et les cliniques - Loi sur la santé et la sécurité au travail (SST)</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>	EL	I/F			
21.2	<p>On a prévu une politique ou une procédure de lutte contre la propagation d'agents pathogènes transmissibles par le sang (p. ex. hépatite B, hépatite C et VIH) qui comprend une politique de vaccination contre l'hépatite B et la documentation de l'immunité contre l'hépatite B par sérologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Mesures administratives - Immunisation du personnel.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Blood-borne Diseases Surveillance Protocol for Ontario Hospitals</a> élaboré par l'OHA et l'OMA en collaboration avec le MSSLD.</li> <li>➤ <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> </ul>		I/F			

21	Santé et sécurité au travail	EL	R	C	NC	SO NE
21.3	<p>On a prévu une politique ou une procédure de gestion de l'exposition à des agents pathogènes transmissibles par le sang qui prévoit une formation du personnel et facilite l'accès rapide à une évaluation médicale de la prophylaxie post-exposition à entreprendre, le cas échéant (p. ex. pour prévenir le VIH). Un rapport concernant les blessures avec un objet pointu ou tranchant doit être présenté à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (si le milieu de travail est couvert) * et au ministère du Travail, selon le cas.</p> <p><i>*Selon la taille de l'employeur.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à CCPMI, <a href="#">Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé, novembre 2012.</a> Voir Questions relatives à la santé et à l'hygiène au travail – Suivi post-exposition.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		I/F			
21.4	<p>On a prévu une politique de santé au travail qui indique clairement que les membres du personnel ne devraient pas se présenter au travail lorsqu'ils ont des symptômes d'infection.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Mesures administratives - Politiques en matière de milieux de travail sains et Infections chez les fournisseurs de soins de santé.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018.</a></li> </ul>		I/F			
21.5	<p>Les membres du personnel sont vaccinés conformément aux recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Mesures administratives – Immunisation du personnel.</a></li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> </ul>		RM			

21	Santé et sécurité au travail	EL	R	C	NC	SO NE
21.6	<p>Il est interdit de manger et de boire, de conserver des aliments, de fumer, de mettre des cosmétiques ou du baume à lèvres, et de manipuler des lentilles de contact dans les zones de retraitement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Pour les rubriques 16.6 et 16.7, se reporter à la <a href="#">Loi sur la santé et la sécurité au travail</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018.</a></li> </ul>		RÉ			
21.7	<p>On a prévu une politique interdisant de manger et de boire, d'entreposer de la nourriture, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou un baume pour les lèvres et de manipuler des verres de contact dans la zone de retraitement.</p>		I/F			
21.8	<p>Tous les produits dangereux (p. ex. les agents de nettoyage et de désinfection) sont étiquetés selon les exigences du SIMDUT.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Resources:</b> Se reporter au <a href="#">Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)</a>.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">R.R.O. 1990, Règlement 860 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)</a>.</li> </ul>	EL	RM			
21.9	<p>Les fiches de données de sécurité des produits de nettoyage et de désinfection sont à jour et facilement accessibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, avril 2018</a>. Voir Autres considérations – Questions de sécurité relatives aux produits chimiques.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">R.R.O. 1990, Règlement 860 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)</a>.</li> </ul>	EL	RM			
21.10	<p>Les assistants dentaires, hygiénistes dentaires, dentistes et autres membres du personnel respectent les politiques et les procédures de PCI et de santé et sécurité au travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à CCPMI, <a href="#">Pratiques exemplaires pour les programmes de prévention et de contrôle des infections en Ontario, mai 2012</a>. Voir la section 4.</li> <li>➤ <b>Ressource(s) supplémentaire(s)</b> : <a href="#">Norme de pratique du RCDSO, Infection Prevention and Control in the Dental Office, novembre 2018</a>.</li> <li>➤ <a href="#">CDHO, Infection Prevention and Control (IPAC) Guidelines, décembre 2018</a>.</li> </ul>		RM			

EL : Exigence législative R : Risque C : Conforme NC : Non conforme SO/NE : Sans objet/Non examiné

21	Santé et sécurité au travail	EL	R	C	NC	SO NE
21.11	<p>On a prévu un bassin oculaire lorsqu'il est possible qu'une blessure aux yeux survienne en raison d'un contact avec une substance biologique ou chimique. Le poste est utilisé/géré selon les directives du fabricant.</p> <p>➤ <b>Ressource(s)</b> : Se reporter à <a href="#">R.R.O. 1990, Règl. 851, art. 124.</a></p>	EL				
21.12	<p>Le bassin oculaire raccordé ou autonome est situé à au plus 10 secondes de marche (16 ou 17 mètres [55 pieds]) de la zone de retraitement.</p> <p><b>Ressource(s)</b> : Se reporter à l'<a href="#">Annexe C – Recommandations relatives aux zones de retraitement.</a></p>		I/F			

**Section 21 - Notes et recommandations :**

EL : Exigence législative R : Risque C : Conforme NC : Non conforme SO/NE : Sans objet/Non examiné

## Veillez imprimer et signer :

Propriétaire ou exploitant (nom en lettres moulées) :

Signature :

Date :

Signature de la personne qui a effectué l'inspection, l'évaluation ou l'enquête :

Signature des autres personnes qui ont effectué l'inspection, l'évaluation ou l'enquête :

## Notes supplémentaires :



## Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Liste de vérification pour la prévention et le contrôle des infections (PCI) dans le cadre de la pratique en cabinet dentaire - Éléments essentiels, Toronto, ON, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019.

## Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de SPO.

## Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est une société de la Couronne vouée à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, fournisseurs de soins de santé de première ligne et chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, consulter [www.santepubliqueontario.ca](http://www.santepubliqueontario.ca).

## Historique de publication :

**Publié : octobre 2017**

**1<sup>re</sup> révision: juillet 2019**

Santé publique Ontario reçoit l'appui financier du gouvernement de l'Ontario.